



**Délibération n°2010-38  
Conseil d'administration du 29 septembre 2010**

**Objet : Attribution du prêt à l'EHPAD du Donjon (03)**

**Exposé**

L'EHPAD « Les Cordeliers » situé au Donjon, dans l'Allier (03), projette de réaliser une extension de la structure afin d'augmenter la capacité d'accueil et d'aménager une unité Alzheimer. Ce projet, dont le coût total est évalué à 4,4 millions d'euros, répond aux critères fixés par la CNRACL :

- 100% des lits créés sont destinés à l'accueil de personnes désorientées ou à un accueil temporaire,
- 83% de l'effectif de l'EHPAD est affilié à la CNRACL.

Vu l'article 13 alinéa 10 du décret n°2007-173 du 7 février 2007, qui donne compétence au conseil d'administration de la CNRACL pour accorder des prêts aux collectivités locales destinés à faciliter la modernisation des établissements d'hébergement accueillant des retraités de la CNRACL,

Vu l'article 73 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission du développement et du partenariat pour proposer au conseil d'administration l'attribution de ces prêts,

Vu l'avis de la commission du développement et du partenariat, réunie le 28 septembre 2010, qui propose au conseil d'administration d'accorder le prêt sollicité par l'EHPAD du Donjon. :

***Le Conseil d'administration délibère et à l'unanimité accorde un prêt de 500 000€ à l'EHPAD « Le Cordeliers » du Donjon (03), sur une durée de remboursement de 25 ans.***

Angoulême, le 29 septembre 2010

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié